



Trends

LEGAL AWARDS

RÈGLEMENT ET CODE DE CONDUITE DU JURY

I. Mission des Trends Legal Awards

Les Trends Legal Awards sont une initiative des magazines Trends-Tendances et Trends. Trends Legal Awards est la nouvelle dénomination des Belgian Legal Awards depuis que ce dernier a été repris par Roularta, éditeur des magazines mentionnés ci-dessous.

Les Trends Legal Awards récompensent des professionnels du secteur juridique belges dans différentes catégories.

Tous les cabinets d'avocats, services juridiques et entreprises/start-ups Legal Tech établis en Belgique peuvent poser leur candidature. Le jury choisira les gagnants parmi les candidatures reçues.

Les 11 différentes catégories sont :

Prix principal :

- **Meilleur cabinet d'avocats**

Le meilleur cabinet d'avocats basé en Belgique. Les bureaux, filiales ou partenaires d'un réseau national ou international sont aussi pris en compte.

Prix spéciaux pour les cabinets d'avocats :

- **Meilleur cabinet en droit des sociétés**

Le meilleur cabinet en droit des sociétés est actif dans le secteur du droit des sociétés en Belgique.

- **Meilleur cabinet en droit fiscal**

Le meilleur cabinet en fiscalité est actif dans le secteur du droit fiscal en Belgique.

- **Meilleur cabinet en droit bancaire, droit de l'assurance et droit financier**

Le meilleur cabinet en droit bancaire, droit de l'assurance et droit financier est actif dans le secteur bancaire, es assurances et financier en Belgique.

- **Meilleur cabinet en droit social**

Le meilleur cabinet en droit social est actif dans le secteur du droit social en Belgique.

- **Meilleur cabinet en droit immobilier et de la construction**

Le meilleur cabinet en droit immobilier et de la construction est actif dans le secteur immobilier en Belgique.

- **Meilleur cabinet en droit IP, IT & TMT**

Le meilleur cabinet en droit IP, IT & TMT est actif dans le secteur du droit intellectuel en Belgique.

- **Meilleur cabinet en résolution de litiges**

Le meilleur cabinet en résolution de litiges est actif dans le secteur de litige, arbitrage et médiation en Belgique.

Autres prix :

- **Meilleur service juridique :**

Le meilleur service juridique sur territoire belge. Cela comprend les bureaux et filiales d'un groupe international. Les avocats qui travaillent seuls sont également repris dans cette catégorie.

- **Legal Tech innovation :**

L'entreprise/start-up Legal Tech, le cabinet d'avocats ou le service juridique établi en Belgique qui excelle dans les développements et les initiatives dans le domaine du Legal Tech et/ou qui excelle dans l'innovation dans les services juridiques.

- **Best place to work :**

Le cabinet d'avocats ou le service juridique qui a pris de brillantes initiatives dans le secteur des ressources humaines et qui est ainsi un employeur attrayant dans le secteur.

Le prix principal « Meilleur cabinet d'avocats » et tous les sept prix spécialisés pour les cabinets d'avocats sont attribués chaque fois dans deux catégories. Une fois à un cabinet 100 avocats ou plus, et une fois à un cabinet avec moins de 100 avocats. Le nombre d'avocats est vu au niveau international. Chaque cabinet choisit la catégorie à laquelle il souhaite participer. Le jury se réserve le droit de délibérer et, le cas échéant, de modifier la catégorie.

II. Mission du jury

Les différents jurys indépendants sont désignés par l'organisation des Trends Legal Awards et composés d'un minimum de sept personnes par catégorie.

Les membres du jury sont des spécialistes dans le domaine qu'ils jugent et démontrent une compétence incontestable dans le domaine concerné.

Les membres du jury sont totalement indépendants des candidats aux Trends Legal Awards et ne font pas partie d'une entreprise candidate aux Trends Legal Awards.

Les membres du jury ne pratiquent pas la profession d'avocat, ni ne font partie d'un cabinet candidat ou d'une entreprise candidate dans la catégorie qu'ils représentent.

Au moins un des membres du jury est un journaliste/rédacteur représentant le magazine Trends ou Trends-Tendances, ou est membre du personnel de l'un des partenaires collaborateurs des Trends Legal Awards.

Les membres du jury s'engagent à juger de manière impartiale, indépendamment de tout intérêt personnel ou professionnel.

III. Procédure de sélection

Pour tous les 11 prix le jury se base sur les formulaires reçus pour sélectionner un maximum de 10 nominés et finalement choisir le gagnant parmi les nominés. Le processus de sélection se déroulera comme suit :

- Les candidatures reçues pour les catégories seront envoyées par e-mail aux membres du jury de cette catégorie par le président.
- Chaque membre du jury a droit à un vote pour choisir les 10 nominés. Le vote sera organisé en ligne. Chaque membre du jury s'engage à avoir lu et analysé chaque candidature reçue.
- Les nominés seront invités pour une interview devant le jury.
- Les membres du jury se réunissent pour entendre les argumentaires des candidats. Après avoir entendu les candidats, le jury délibère à huis clos en se basant sur les présentations et sur les dossiers afin de choisir le gagnant.
- Chaque membre du jury a à nouveau droit à un vote. Le prix est décerné à la majorité des votes. En cas d'ex aequo, un deuxième tour de vote est organisé entre les candidats classés ex aequo. En cas de nouvel ex aequo, une voix prépondérante est attribuée au président du jury.
- Le président du jury motive le choix du jury par un texte écrit qui est publié sur le site après la remise des Trends Legal Awards.
- Le jury a la possibilité de proposer des candidats supplémentaires pour leur catégorie ou de les inviter à présenter leur candidature.

Le prix principal « Meilleur cabinet d'avocats » et tous les sept prix spécialisés pour les cabinets d'avocats sont attribués dans deux catégories. Une fois à un cabinet 100 avocats ou plus, et une fois à un cabinet avec moins de 100 avocats. Chaque cabinet choisit la catégorie à laquelle il souhaite participer. Le jury se réserve le droit de délibérer et, le cas échéant, de modifier la catégorie.

IV. Respect de confidentialité des données

Les formulaires reçus des candidats appartiennent aux Trends Legal Awards et sont traités comme confidentiels.

V. Publication des résultats et motivations

A part les publications éventuelles dans les magazines Trends et Trends-Tendances, dont seuls les rédactions des magazines concernés sont responsables, le jury établira également un dossier complet qui sera publié sur le site des Trends Legal Awards après la remise des prix.

Ce dossier comprendra :

- Le règlement des Trends Legal Awards ;
- Le présent règlement et code de conduite du jury des Trends Legal Awards ;
- Le nom des nominés pour chaque catégorie
- Par catégorie, la motivation du Président du jury pour le choix du gagnant.

VI. Code de conduite du jury

Par leur participation aux travaux du jury, les membres de celui-ci manifestent qu'ils ne connaissent aucun lien entre eux-mêmes et les participants ou avec d'autres membres du jury, qui les mettent en situation de conflit d'intérêt dans l'exercice de leur mission.

Les membres du jury ainsi que leurs collaborateurs habituels et/ou leurs bureaux reconnaissent ne pas avoir collaborés ni directement ni indirectement à l'une des candidatures soumises, quand bien même ils auraient été sollicités à cet effet après leur désignation.

Pendant la durée du concours, les membres du jury s'abstiennent de tout contact avec leurs candidats ou de toute publication relative aux projets de leurs candidats, de nature à influencer les projets présentés ou les résultats du vote final.

Les membres du jury s'engagent à respecter le secret des délibérations et des prises de positions individuelles et à communiquer au président du jury tout élément susceptible de fausser le bon déroulement des travaux du jury. Le jury peut trancher toute question non prévue au règlement.

Le président du jury organise les travaux du jury.

Les réunions éventuelles du jury se tiennent à huis clos.

Chaque membre du jury confirme la réception et accepte le présent règlement et code de conduite.

VII. Composition du jury

Le jury des Trends Legal Awards est représenté par plus de 100 personnes. La composition du jury peut être consultée sur le site web des Trends Legal Awards (www.trendslegal.be).